



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.191/IPC/10
14 juin 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Comité préparatoire intergouvernemental
de la troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Première session
New York, 24 juillet 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS AU PROCESSUS
PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE**

Note du secrétariat

A. Introduction

1. Dans sa résolution 53/182, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de convoquer, en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence, une réunion interinstitutions en vue de garantir la mobilisation et la coordination totales de toutes les institutions et de tous les organes et organismes compétents des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intéressées, aux fins des préparatifs et du suivi de la Conférence.
2. Dans ce contexte, les diverses entités des Nations Unies sont censées apporter, dans leur domaine de compétence respectif, conformément à leurs attributions et guidés par la mission générale et l'ordre du jour de la Conférence, leur contribution de fond à la préparation et aux travaux de celle-ci, qui aura lieu à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001.
3. Le mandat de la Conférence tel qu'énoncé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/187 est le suivant :

- i) Évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays;
- ii) Examiner la mise en œuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges;
- iii) Examiner la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale.

4. La présente note a pour objet de favoriser les échanges de vues entre institutions à propos de la nature et de la portée de leur contribution respective à la Conférence, afin de faciliter l'organisation et la préparation de la Conférence.

B. Contexte général

5. Il est important de noter que chacun des pays les moins avancés (PMA) élabore actuellement un programme d'action par pays en vue de la phase préparatoire, programme qui sera présenté à la Conférence elle-même. Il est donc très important de souligner que ces divers programmes inspireront le programme mondial d'action, ainsi que la nature des engagements et des dispositions aux niveaux national et international auxquels la Conférence devra donner naissance pour permettre la mise en œuvre de l'action nationale. Cette idée correspond à une démarche de la base vers le sommet, indispensable à la maîtrise par les PMA eux-mêmes et à l'orientation du processus préparatoire. Les contributions de fond des différentes organisations et institutions devront être le reflet des préoccupations des PMA et de la manière dont ils perçoivent les difficultés et contraintes qui freinent leur développement. Ces préoccupations et ces contraintes devront en outre être mises en évidence dans les programmes nationaux d'action. Les activités et manifestations prévues dans le cadre de la Conférence devront donc être organisées de façon à prendre en compte ces différentes considérations, mais aussi les questions thématiques découlant des priorités et des besoins qui auront été définis, afin de susciter parmi les parties prenantes un consensus autour de l'action pratique qu'il convient d'engager.

6. Il est notamment prévu d'organiser dans le cadre de la Conférence des débats consacrés aux grands thèmes couverts par le mandat de la Conférence (aide publique au développement, accès aux marchés, allègement de la dette, investissements et autres), ainsi que des réunions thématiques sur des questions telles que les ressources consacrées au développement, le renforcement de la capacité d'offre, la compétitivité, la gestion des affaires publiques et l'infrastructure économique et sociale (santé, enseignement, équipements matériels, etc.). L'examen de ces différents thèmes devra tirer parti de l'apport et des contributions de fond que représentent les rapports annuels sur les pays les moins avancés, le rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, les documents de fond et les rapports publiés à la suite des réunions préparatoires d'experts, les rapports des réunions sectorielles et thématiques et les documents de synthèse établis par les organisations et institutions spécialisées. Il sera par ailleurs rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/182, a prié le Secrétaire général de la Conférence d'organiser pendant celle-ci, en consultation avec les États Membres et en coopération avec les organes et organismes compétents, des tables rondes portant sur des secteurs et des thèmes bien précis ou, au besoin, sur certains pays, afin de contribuer aux travaux de la Conférence.

7. C'est dans ce contexte que les organisations et institutions souhaiteront peut-être avoir des échanges de vues et étudier la contribution qu'elles apporteront aux préparatifs et à la Conférence elle-même.

C. Contributions des institutions aux préparatifs et à la Conférence

8. Les contributions de fond que les institutions peuvent apporter aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence elle-même sont de trois ordres. Premièrement, au *niveau des pays* : les organisations ou institutions présentes sur place (au niveau du pays ou de la région) peuvent contribuer à la préparation des programmes nationaux d'action. Dans sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a prié l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de veiller, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des Nations Unies pour le développement "à ce que les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays dans les pays les moins avancés participent pleinement aux préparatifs de la Conférence". À cet effet, l'Administrateur du PNUD a d'ores et déjà adressé une note à tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies leur demandant de travailler en étroite collaboration avec la Banque mondiale, les représentants de l'Union européenne et le secrétariat de la Conférence, afin d'apporter, dans le cadre des préparatifs par pays, un appui concerté aux gouvernements et aux acteurs essentiels que sont, notamment, la société civile et le secteur privé. Il faudrait que les responsables des institutions adressent à leurs bureaux extérieurs respectifs de nouvelles lettres *primo*, les informant du travail de coordination interinstitutions à réaliser dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés; *secundo*, leur présentant le point de coordination choisi pour la Conférence au siège de l'institution; et *tertio*, les encourageant à apporter une contribution de fond aux préparatifs des pays.

9. Au *niveau régional*, les commissions régionales et les organisations régionales et sous-régionales doivent travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général de la Conférence à l'organisation d'activités régionales destinées à préparer la Conférence, dans l'esprit de la résolution 54/235 de l'Assemblée générale. Ont ainsi déjà eu lieu, notamment, les réunions régionales préparatoires d'experts organisées respectivement à Addis-Abeba (Éthiopie), du 27 au 29 mars 2000, à l'intention des PMA anglophones d'Afrique, à Katmandou (Népal), du 3 au 5 avril 2000, à l'intention des PMA d'Asie et du Pacifique, et à Niamey (Niger), du 18 au 20 avril 2000, à l'intention des PMA francophones d'Afrique et d'Haïti.

10. Pour organiser ces trois réunions, la CNUCED a étroitement collaboré avec la CESAP, la CEA et l'OUA. Il est regrettable qu'en dépit des invitations adressées à toutes les institutions, seules quelques-unes aient participé aux réunions. Outre les réunions d'experts, le secrétariat de la Conférence organisera en coopération avec les commissions régionales des réunions régionales préparatoires de haut niveau. Pour la région Afrique, il a été décidé qu'un aperçu des préparatifs de la Conférence serait, dans un premier temps, présenté au Conseil économique et social de l'OUA en Afrique du Sud, en mai 2000, puis à la Réunion ministérielle et au Sommet de l'OUA en juillet. La CEA organisera, à l'occasion de la réunion des ministres des finances et de la planification qui doit avoir lieu à Addis-Abeba en novembre 2000, une manifestation spéciale consacrée aux questions de fond qui seront traitées durant la Conférence.

11. Pour ce qui est du *niveau mondial*, vers lequel devraient logiquement converger ces divers préparatifs, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de la Conférence, comme on l'a dit, d'organiser pendant celle-ci, en consultation avec les États Membres et en coopération avec les

organes et organismes compétents, des tables rondes portant sur des secteurs et des thèmes bien précis ou, au besoin, sur certains pays, afin de contribuer aux travaux de la Conférence. L'examen de la nature et de la portée des contributions des organisations et institutions à ce niveau devra se faire au regard de deux considérations. La première est que la Conférence est censée produire des résultats orientés vers l'action, réunis en un programme mondial énonçant, aux niveaux national et international, les politiques et les mesures qu'appellent le développement durable des pays les moins avancés et leur intégration progressive à l'économie mondiale. La deuxième est que le programme mondial d'action constituera un cadre général en même temps que l'expression d'engagements précis sur la base desquels seront mis en œuvre les programmes nationaux des PMA. Les préparatifs de la Conférence doivent donc tendre à ce résultat, tant par la manière dont ils sont organisés que par leur contenu. Le Comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence, dont les deux sessions auront lieu en juillet 2000 et au cours du premier trimestre de l'année 2001, aura pour tâche d'étoffer le projet de programme d'action qui sera soumis à la Conférence. À sa réunion de juillet, le Comité préparatoire intergouvernemental s'attachera à l'organisation de la Conférence, fera le bilan des progrès réalisés par les différents pays au cours des années 90 et donnera de nouvelles indications quant à l'élaboration des programmes d'action par pays faisant fond sur les progrès réalisés et esquissant les grandes lignes et le contenu éventuel du programme mondial d'action.

12. On trouvera ci-dessous les thèmes et les questions sectorielles que la Conférence pourrait examiner dans le cadre de tables rondes thématiques ou par pays et pour lesquels les institutions souhaiteront peut-être préciser leur rôle et leur contribution éventuels. Ils pourraient être étudiés dans le cadre de débats ou d'autres manifestations organisées à l'occasion de la Conférence. La liste proposée ne prétend pas être exhaustive et les organisations et institutions qui le souhaitent pourront toujours verser une communication aux débats sur les points de l'ordre du jour. Pour accroître la portée des discussions thématiques et des manifestations organisées en marge de la Conférence, les institutions devront incorporer les questions pertinentes au processus préparatoire par pays.

D. Thèmes et questions sectorielles - Liste indicative

1. Gouvernance, paix et stabilité sociale

13. L'agitation politique et sociale n'est pas l'exclusivité des PMA, mais l'incidence de l'instabilité politique qui en résulte y est particulièrement élevée. Ainsi, sur les 33 PMA que compte l'Afrique, 15 ont connu la guerre civile au cours des années 90. Les pays restés militairement à l'écart ont dû s'accommoder d'un afflux de réfugiés dont les répercussions budgétaires, politiques, sociales, économiques et écologiques sont considérables. En résumé, même si les années 90 apparaissent comme la décennie de la démocratisation, elles ont connu aussi un certain nombre de reculs.

14. Le thème de la gouvernance pourrait être traité sous l'angle plus général des dimensions institutionnelles et politiques de la gestion des affaires publiques, d'une gestion intégrant la participation des citoyens à la vie économique et administrative sous tous ses aspects, c'est-à-dire le développement participatif, les droits de l'homme, la démocratie, la responsabilisation et la transparence des instances de gouvernement, la gestion efficace du secteur public et la responsabilisation du secteur privé.

15. Au regard de cette définition, l'art de gouverner et celui de maintenir la paix sont à la fois deux incontournables nécessités et deux sujets de préoccupation majeurs que la Conférence devra examiner.

2. Financement de la croissance et du développement des PMA

16. Les PMA ont des besoins énormes en termes de développement et ils ont du mal à dégager l'excédent de ressources qu'ils pourraient réinvestir, si bien que leur développement repose très largement sur le volume et la régularité de l'aide financière extérieure. Les tables rondes consacrées à ce sujet pourraient s'orienter autour des intitulés suivants :

- i) Mobilisation des ressources intérieures : potentialités, contraintes et stratégies;
- ii) APD : expérience et avenir dans l'après-guerre froide; et
- iii) Endettement extérieur : causes et remèdes.

3. Lutte contre la marginalisation et développement des capacités de production des PMA par le commerce et l'investissement

17. En 1997, la population des PMA représentait environ 10 % de la population mondiale, mais la part de leurs importations et de leurs exportations dans le monde s'élevait à 0,6 % et à un dérisoire 0,4 %, respectivement. Ces proportions marquent un recul de plus de 40 % par rapport à 1990 et témoignent de la marginalisation croissante des PMA. Les principaux obstacles à leur croissance ne sont pas difficiles à déceler; les rapports annuels de la CNUCED sur les pays les moins avancés s'en sont largement faits l'écho. On peut citer notamment les équipements (télécommunications, accès aux technologies de l'information et autres), la mise en valeur des ressources humaines (santé et enseignement), l'approvisionnement en énergie et en eau, les débouchés des exportations et la conduite des affaires publiques. Des ressources colossales devraient donc être investies pour surmonter chacun de ces obstacles et parvenir, au cours de la prochaine décennie, à des résultats positifs et mesurables sur les échanges et les investissements, les capacités de production, la productivité et la compétitivité dans chaque PMA. Les tables rondes devront examiner le rôle des échanges et des investissements dans le développement des capacités de production des PMA, et ce sous deux aspects principaux :

Développement, expansion et modernisation de la base économique, notamment :

- i) Stratégies de modernisation de l'agriculture et promotion de la sécurité vivrière;
- ii) Développement des équipements, en particulier pour les transports, les communications, l'approvisionnement en énergie et en eau et les établissements humains;
- iii) Développement du tissu industriel, scientifique et technologique;
- iv) Création d'un contexte favorable au développement du secteur privé; et
- v) Protection de l'environnement, atténuation des effets des catastrophes, préparation et prévention.

Lutte contre la pauvreté et stratégies visant à mettre en place un revenu minimum garanti : développement des ressources humaines (santé, éducation, formation et développement des compétences).

4. Promouvoir l'efficacité des programmes : établir des liens opérationnels pragmatiques entre le programme mondial d'action et les programmes par pays, dans l'optique d'une mise en œuvre orientée vers des objectifs précis

18. La médiocrité des résultats du Programme d'action pour les pays les moins avancés durant les années 90 s'explique notamment par l'absence de lien entre les engagements pris par la communauté internationale dans le cadre du Programme et la réalisation des programmes par pays, alors que ces derniers auraient dû servir de point de repère pour le premier. Les PMA comblent actuellement cette lacune en élaborant les programmes d'action par pays dont s'inspirera le programme mondial d'action. Au niveau national, la recherche d'objectifs précis dans le cadre du programme mondial dépend néanmoins des engagements concrets et des modalités de réalisation et de contrôle qui s'inscriront dans le programme mondial. L'examen de ce thème contribuera à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre.

E. Tables rondes par pays et tables rondes régionales

19. La raison d'être d'un programme d'action par pays élaboré est qu'il crée un dispositif de mobilisation des ressources (internes et externes) pour le développement pendant les 10 ans à venir. L'expérience montre qu'il faut beaucoup de temps pour améliorer les mécanismes de coordination et de mobilisation de ces ressources. Aussi, lorsque les programmes d'action par pays seront prêts, les Coordonnateurs résidents du PNUD et de la Banque mondiale seront invités, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence et avec l'Union européenne en sa qualité de pays hôte de la Conférence, à aider les gouvernements à organiser des tables rondes extraordinaires, dont l'objet sera de susciter et entretenir l'adhésion aux programmes d'action décennaux. Il est proposé d'organiser ces tables rondes extraordinaires dans les capitales des PMA avant la deuxième session du Comité préparatoire intergouvernemental, dont la date a été fixée au 15 avril 2001. Il est à souligner que les programmes d'action décennaux n'ont pas pour objet de remplacer les rencontres annuelles/biennales que sont, notamment, les tables rondes du PNUD et les réunions des groupes consultatifs de la Banque mondiale. L'objectif est au contraire d'améliorer l'efficacité de ces rencontres du point de vue du dialogue de fond, et aussi de mobiliser et de coordonner les ressources pour le développement des PMA par les moyens suivants : *primo*, introduction d'une certaine prévisibilité dans la séquence et le calendrier des aides financières; *secundo*, aperçu plus précis des besoins, des ressources disponibles et des déficits sur 10 ans, permettant à toutes les parties prenantes de mieux évaluer les besoins à long terme et de mieux planifier leurs activités. Les programmes d'action par pays, qui feront partie intégrante du programme mondial, sont appelés à devenir le socle des projets régionaux et des affectations de ressources dans les grands secteurs stratégiques qui, tel le développement des infrastructures, exigent une action collective et des investissements importants. Le fait que des programmes d'action par pays soient examinés au niveau national permettra d'organiser des tables régionales dans le cadre de la Conférence, afin d'examiner les résultats des tables rondes extraordinaires et de définir des projets et programmes régionaux, susciter l'adhésion à ces projets et programmes, et décider des mesures de suivi. À cette fin, il est proposé d'organiser dans le cadre de la Conférence elle-même des tables rondes suivant les regroupements géographiques/régionaux ci-après :

PMA d'Afrique

1. Pays de la corne de l'Afrique, plus Yémen :
 - Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Somalie, Soudan et Yémen
2. PMA de l'Afrique des Grands Lacs :
 - Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Ouganda et République-Unie de Tanzanie
3. PMA d'Afrique australe :
 - Angola, Lesotho, Malawi, Mozambique et Zambie
4. PMA sahariens, plus République centrafricaine :
 - République centrafricaine, Tchad, Niger, Mali, Mauritanie et Togo
5. PMA d'Afrique occidentale bordant l'océan Atlantique :
 - Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone
6. PMA insulaires proches de l'Afrique, plus Haïti :
 - Cap-Vert, Comores, Haïti, Madagascar et Sao Tomé-et-Principe

PMA d'Asie

- Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, République démocratique populaire lao, Maldives, Myanmar et Népal

PMA du Pacifique

- Kiribati, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu

F. Expériences réussies ou pratiques optimales

20. Les tables rondes par pays enrichiront et alimenteront les discussions par l'étude d'expériences positives ou de pratiques optimales dans les différents domaines de préoccupation mentionnés plus haut. Par exemple, des enseignements pourront être tirés des succès remportés par certains PMA dans la mise en œuvre de stratégies, de programmes et de projets dans un domaine ou un secteur donné. On peut envisager les domaines suivants : création de revenus et d'emplois; mobilisation de l'épargne intérieure; diversification des exportations; entrepreneuriat et développement des entreprises; participation des femmes au développement; règlement des conflits et consolidation de l'unité nationale.

21. Les institutions sont invitées à faire connaître l'intérêt qu'elles portent à ce point et à préparer leurs communications sur ces différents thèmes, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence. Elles sont également invitées à faire toute proposition ne figurant pas sur la liste

de celles qui seront examinées par le forum consultatif interinstitutions. Les interventions qu'organisations et institutions souhaiteront faire lors des réunions thématiques ou des tables rondes par pays seront déterminées une fois les thèmes sélectionnés.

G. Conclusion et étapes à venir

22. Comme l'a indiqué le Secrétaire général de la Conférence, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devra aboutir à des résultats concrets orientés vers l'action, dont les effets seront tangibles pour la majorité des populations des PMA. Par définition, cette conférence devra donc être différente de celles qui l'ont précédée, tant dans son organisation que sur le fond. Durant les préparatifs et la Conférence elle-même, toutes les parties prenantes, et plus particulièrement les institutions, auront à veiller à ce que leurs contributions tendent vers la réalisation de cet objectif. Elles auront aussi à redonner leur signification aux préparatifs par pays en créant un dispositif assurant efficacement le relais entre les programmes d'action par pays et le programme mondial qui sera adopté par la Conférence.

23. La première tâche des institutions sera de déterminer leur contribution de fond en fonction de cet objectif et sur la base des thèmes énoncés dans la section D.

24. Pendant toute la phase préparatoire, des consultations régulières et continues devront avoir lieu entre le secrétariat de la Conférence et les centres de coordination des activités des institutions pour la Conférence, afin d'assurer des échanges d'information suffisants et de faciliter la préparation dans les délais des différentes contributions. Les prochaines réunions interinstitutions devront, entre autres choses, évaluer l'état des contributions aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence elle-même. En particulier, la première session du Comité préparatoire intergouvernemental aura lieu à New York, du 24 au 28 juillet 2000. L'ordre du jour proposé comporte les points suivants : a) évaluation des résultats du Programme d'action par pays pour les années 90; b) préparation de fond de la Conférence; et c) ordre du jour provisoire de la Conférence. Les institutions sont invitées à soumettre leurs contributions au titre du point b) au Comité préparatoire. Les projets devront avoir été examinés et mis en forme finale en collaboration avec le secrétariat de la Conférence le 12 juin 2000 au plus tard, afin de satisfaire à la règle des six semaines à laquelle est soumise la distribution de la documentation aux États Membres.
